
BILAN DES RECHERCHES FONCIERES POUR LE PLAN ENCELLULEMENT INDIVIDUEL

***Jean-Jacques URVOAS,
garde des sceaux, ministre de la justice***

Le 23 février 2017



INTRODUCTION

Dans la continuité du rapport du garde des sceaux remis au Parlement le 20 septembre 2016 et du programme immobilier pénitentiaire annoncé par le Premier ministre le 6 octobre 2016 à l'École nationale d'administration pénitentiaire, ce « **Plan encellulement individuel** » vise à améliorer la sécurité et les conditions de travail des personnels pénitentiaires, ainsi que la prise en charge des personnes détenues.

Ce document présente les terrains choisis pour concrétiser le programme de 33 nouveaux établissements pénitentiaires et 28 quartiers de préparation à la sortie (QPS – 12 réhabilitations de sites pénitentiaires et 16 établissements neufs).

Une action globale

C'est une démarche inédite que Jean-Jacques URVOAS a initié, au nom du gouvernement, pour lancer ces recherches foncières :

- **20 septembre** : rapport sur l'encellulement individuel – *Pour en finir avec la surpopulation carcérale* - présenté au Parlement. Il fixe la philosophie du plan.
Pour permettre le respect du principe de l'encellulement individuel, il faut accroître le parc pénitentiaire : à partir des projections de population pénale à l'horizon 2025, il ressort un besoin compris entre 10 300 et 16 100 cellules (dont près de 14 600 individuelles).
- **6 octobre** : annonce du premier ministre accompagnée par une circulaire adressée à 40 Préfets afin de préciser la méthode d'identification des terrains.
La recherche foncière s'inscrit dans une réflexion régionale, et dans un souhait d'équilibre des territoires en tenant compte de la carte judiciaire.
- **9 décembre** : circulaire du garde des sceaux aux Préfets pour rappeler les attentes précises et l'échéance du 16 décembre.
- **16 décembre** : remise de 67 propositions de sites par les Préfets (concernant 26 départements) et relance des retardataires, au final auront formulé plus de 150 propositions.
- **23 février 2017** : présentation des sites retenus.

En moyenne, 10 ans sont nécessaires pour construire une maison d'arrêt, or une grande partie de ce laps de temps est consacrée à l'identification et à l'achat des terrains. Le garde des sceaux a donc proposé d'agir différemment afin que seuls quelques mois s'écoulent entre l'annonce du Plan et le choix des implantations.

Un travail dans la transparence

La maîtrise foncière dans le passé fut souvent localement une pierre d'achoppement. Parfois parce que les recherches étaient conduites discrètement, les élus n'étant pas associés dès l'origine du projet, ou parce que les divers services de l'Etat n'étaient pas pleinement mobilisés.

Le garde des sceaux a donc choisi une méthode claire et transparente, afin d'avancer sans masquer ni les besoins, ni les intentions, ni les aspirations.

- **La liste des départements concernés a été publiée dès le 6 octobre.**

C'est logiquement dans les agglomérations que portaient les recherches foncières, afin de soulager en priorité des établissements trop sollicités, tout en permettant de maintenir les liens familiaux et de mieux préparer la réinsertion.

- **Le cahier des charges a été rendu public, accompagnant la circulaire adressée aux Préfets le 6 octobre.**

La taille des futurs établissements était annoncée et les besoins en termes de surface affichés.

- **La sollicitation des Préfets était revendiquée**, mais chacun d'entre eux était libre de procéder, dans le délai imparti, à une concertation large, ou à un travail resserré de première analyse technique.
- **Le calendrier était identifié** afin de pouvoir organiser méthodiquement la manœuvre au plan national.

Le temps des recherches et de l'analyse

Les méthodes appliquées par les Préfets ont mobilisé leurs services techniques ou parfois les établissements publics fonciers. Certains Préfets ont associé les directions interrégionales des services pénitentiaires et des chefs d'établissements pénitentiaires, ou en élargissant la concertation aux élus. D'autres enfin se sont déplacés sur certains terrains pour prendre toute la mesure des dossiers.

L'ensemble des propositions transmises par les Préfets a fait l'objet d'une étude systématique conduite par la Direction de l'administration pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ).

Les élus concernés par les terrains identifiés ont par ailleurs également été consultés afin de s'assurer du degré de connaissance et d'acceptation des projets.

Des décisions dans la cohérence

La priorité de la démarche globale étant de lancer le plus rapidement possible la maîtrise foncière et de réaliser l'implantation de nouveaux établissements pénitentiaires, plusieurs critères se sont imposés pour procéder aux arbitrages.

- **En premier lieu la volonté des élus**

Elle n'est pas uniformément répartie.

Ainsi, des métropoles (Strasbourg) sont réticentes, en raison du peu de foncier disponible, ou du fait qu'existent déjà des établissements pénitentiaires souvent conséquents, ou enfin de leur capacité d'attractivité éprouvée.

En l'état, les recherches foncières n'ont pas permis de retenir les terrains de Villefranche et Marseille, alors même que les besoins sont reconnus.

En revanche, dans les mêmes départements, les villes moyennes ont des démarches souvent nettement plus actives : c'est ce qui nous a conduits à retenir Colmar (Haut Rhin) ou Dommartin-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle, Nancy).

Mais heureusement, ce n'est pas la règle et nous pourrons bâtir dans la Métropole de Nice, Rennes, dans celle de Toulouse (Muret), de Nantes (Bouguenais).

- **Ensuite, les exigences métiers**

Les recherches foncières ont été conduites sur la base de cahiers des charges, diffusés le 6 octobre avec la circulaire du Premier ministre. Ces documents définissent les besoins fonciers et les principales caractéristiques d'une maison d'arrêt et de son site d'implantation.

En particulier, sur le volet technique, 7 catégories de critères sont prises en compte dans l'analyse des propositions foncières : superficie et géométrie de l'emprise ; localisation et accessibilité (desserte routière, transports en commun, accès aux équipements publics, etc.) ; les enjeux d'urbanisme (propriété, droit des sols, etc.) ; les caractéristiques physiques (topographie, hydrologie, hydrographie, cavités souterraines, etc.) ; la viabilité du terrain (réseaux, voiries, raccordements, etc.) ; l'environnement du site ; les risques naturels ou industriels.

- **Puis, la proximité des juridictions**

La carte judiciaire découle de choix douloureux faits en 2008.

La construction d'établissements pénitentiaires est de nature à conforter des implantations garantissant ainsi une proximité à tous égards précieuses (cf extractions judiciaires limitées, maintien des liens familiaux,...). C'est ainsi qu'à Perpignan, Arras (communauté urbaine), Cherbourg, Fréjus, Narbonne, Angoulême, Toulon, Avignon, ou Alès nous renforçons les tribunaux de grande instance existants.

- **Enfin, le coût de l'opération**

Le budget 2017 prévoit 1,158 milliard € en autorisation d'engagements.

Dès lors, moins coûteux est l'investissement, plus le choix s'impose.

C'est pourquoi nous retenons Vannes (Morbihan), Châlons-en-Champagne (Marne, reconversion d'un site militaire), Pau (Pyrénées-Atlantiques), Châtenoy-Le-Royal (Saône-et-Loire, communauté de Châlons-sur-Saône), Entraigues-sur-la-Sorgue (communauté d'agglomérations du grand Avignon), Fontenay le Comte (Vendée).

Forts de cette grille de lecture, décider ne fut pas choisir entre une bonne et une mauvaise solution mais trouver le juste équilibre entre des contraintes techniques, des contraintes politiques, des contraintes temporelles et des contraintes budgétaires.

Les choix arrêtés susciteront forcément des satisfactions, mais aussi des déceptions, des frustrations, des étonnements.

Jean-Jacques URVOAS tient à saluer la mobilisation de toutes les parties prenantes ; et à remercier, en particulier le travail d'analyse réalisé par la Direction de l'administration pénitentiaire et l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice.

Il leur a été demandé d'aller vite, de répondre à une méthode exigeante, pour remplir les objectifs fixés.

Une inscription dans la durée

Les choix faits, il faut maintenant concrétiser.

Dans la plupart des lieux retenus, va s'engager la phase d'acquisition accompagnée d'études complémentaires, notamment concernant les 9 sites identifiés comme prioritaires.

Dans d'autres, le travail doit être affiné car des contraintes techniques ont été identifiées et l'appui des collectivités locales demandeuses va être précieux pour en baisser l'intensité. C'est le cas de Narbonne, Ajaccio, Montpellier, la Guadeloupe, la Guyane.

En Ile-de-France, nous sommes contraints de relancer l'étude sous l'autorité du préfet de région. La densité de l'urbanisation est telle que rares sont les départements à avoir proposé des terrains disponibles. Seuls les Yvelines, le Val d'Oise, et la Seine et Marne sont avancés. J'ai donc demandé au préfet de la région Ile-de-France de reprendre l'ensemble avant le 31 mars.

Parallèlement, **la commission du Livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire conduit à marche soutenue ses travaux**. Son président Jean-René LECERF rendra ses préconisations pour le 31 mars 2017, qui pourront être intégrées dans la conception des différents établissements aux capacités diverses (la recherche foncière portait par exemple sur une maison d'arrêt de 100 places à Ajaccio, 200 à Cherbourg ou Châlons-en-Champagne, 300 places à Nantes, 400 places à Angoulême, 600 places à Dommartin-lès-Toul).

4 mois et demi, depuis l'annonce à Agen du Premier ministre Manuel Valls

⇒ 21 terrains techniquement solides, politiquement assumés et financièrement accessibles

Alpes-Maritimes
(06)

Nice

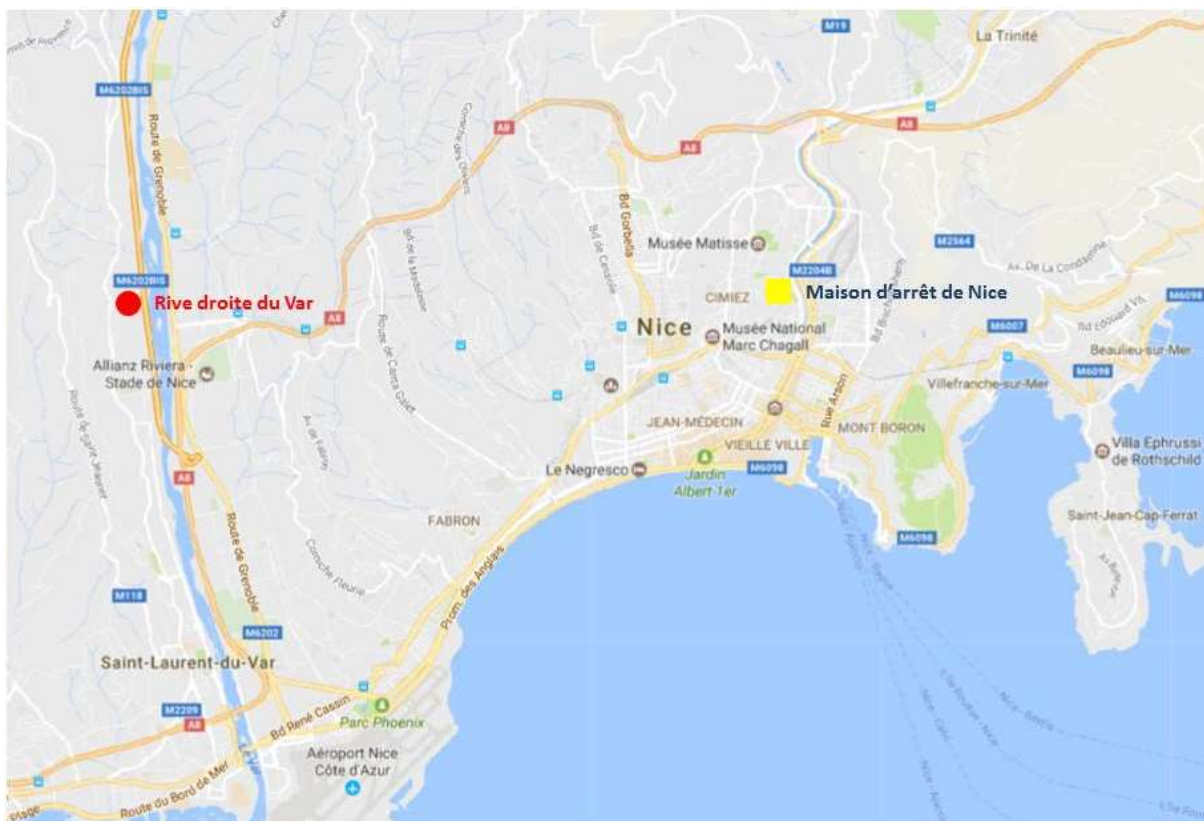
**« Rive droite du Var »
accueillera
une maison d'arrêt
de 650 places**

La maison d'arrêt historique, située en centre-ville, est en suroccupation : 665 personnes détenues pour 363 places (183,2% taux d'occupation). Trouver un terrain est une priorité depuis plus de 20 ans.

Dès son arrivée à la Chancellerie, Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice a souhaité réhabiliter la maison d'arrêt située en centre-ville, qui ne peut, pour autant, pas accueillir un établissement de 650 places. A l'occasion de sa visite, le 25 août 2016, le ministre avait indiqué que « l'Etat prendrait ses responsabilités ».

Un terrain a été proposé sur la zone de la rive droite du Var, et semble recueillir l'accord des élus. Techniquement, le site présente des contraintes, qu'il faudra lever, avec l'accompagnement des collectivités locales.

Le garde des sceaux retient, donc, cette proposition foncière et demande à la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice de poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières en organisant les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Aude
(11)

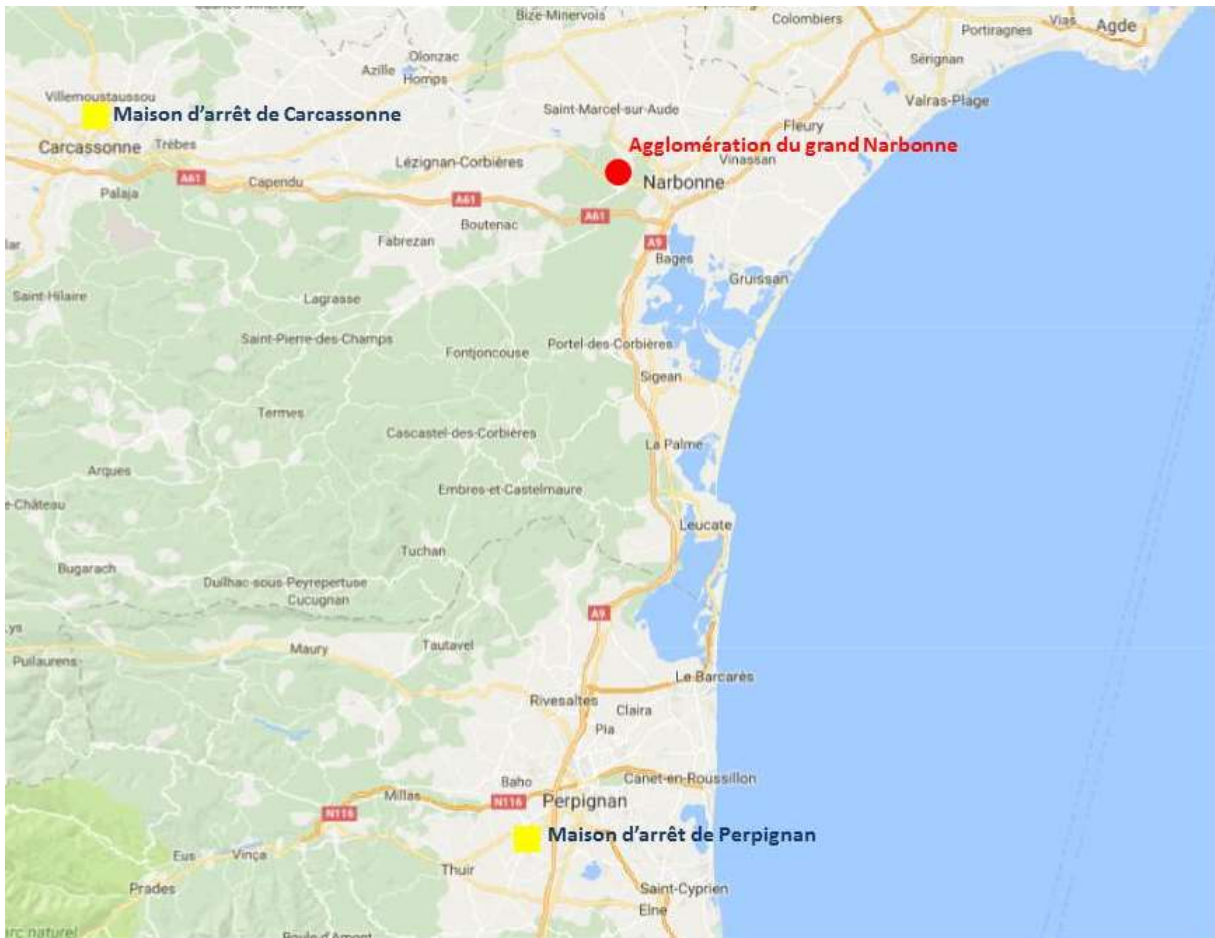
Narbonne

L'agglomération du grand Narbonne accueillera une maison d'arrêt de 500 places

Plusieurs terrains proposés par la communauté d'agglomération du grand Narbonne ont été retenus pour examen par les services du Préfet pour la construction d'une maison d'arrêt de 500 places.

Un site, traversé par la future ligne grande vitesse, ne peut être retenu. Les autres terrains proposés présentent des contraintes sur lesquels les services du ministère de la Justice vont travailler de concert avec les élus et la Préfecture.

Le garde des sceaux demande au préfet et à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, en lien avec la direction de l'administration pénitentiaire, de lancer les études foncières complémentaires nécessaires et d'examiner les modalités d'acquisition des terrains.



Charente
(16)

Angoulême

**« La Couronne »
accueillera
une maison d'arrêt
de 400 places**

Le terrain de la Couronne a été retenu. Le site est proche de deux centres hospitaliers, situés à moins de 10 minutes, ainsi que des forces de sécurité intérieure (le commissariat central et la gendarmerie d'Angoulême se situent à 15 minutes). Enfin, le tribunal de grande instance d'Angoulême se trouvent à 15 minutes également.

Il existe un consensus politique que Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice tient à saluer.

Ce projet est un exemple intéressant de reconversion d'un site industriel car il s'agit de l'ancienne exploitation industrielle Lafarge (une carrière de calcaire à ciel ouvert de 144 hectares).

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice salue la forte mobilisation des élus et des parlementaires.

A sa demande, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières, en organisant les études complémentaires et les procédures d'acquisition



Corse-du-Sud
(2A)

Ajaccio

**Allegrini
accueillera
une maison d'arrêt
de 100 places.**

Le terrain dit Allegrini a été proposé par la communauté d'agglomération d'Ajaccio et retenu pour la construction d'une maison d'arrêt de 100 places.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice tient à saluer la forte mobilisation des élus et des parlementaires.

Le ministère de la Justice souligne toutefois les fortes contraintes techniques de ce site, à flanc de montagne, proche de l'aéroport et qui accueille une espèce animale protégée. C'est pourquoi il est important que les services techniques de l'État et de l'agglomération travaillent de concert pour lever les difficultés.

Le garde des sceaux a demandé au Préfet, en lien avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire et à l'Agence Publique pour l'immobilier de la Justice, de lancer les études foncières complémentaires nécessaires, en complète collaboration avec les services techniques locaux.



Gard
(30)

Alès

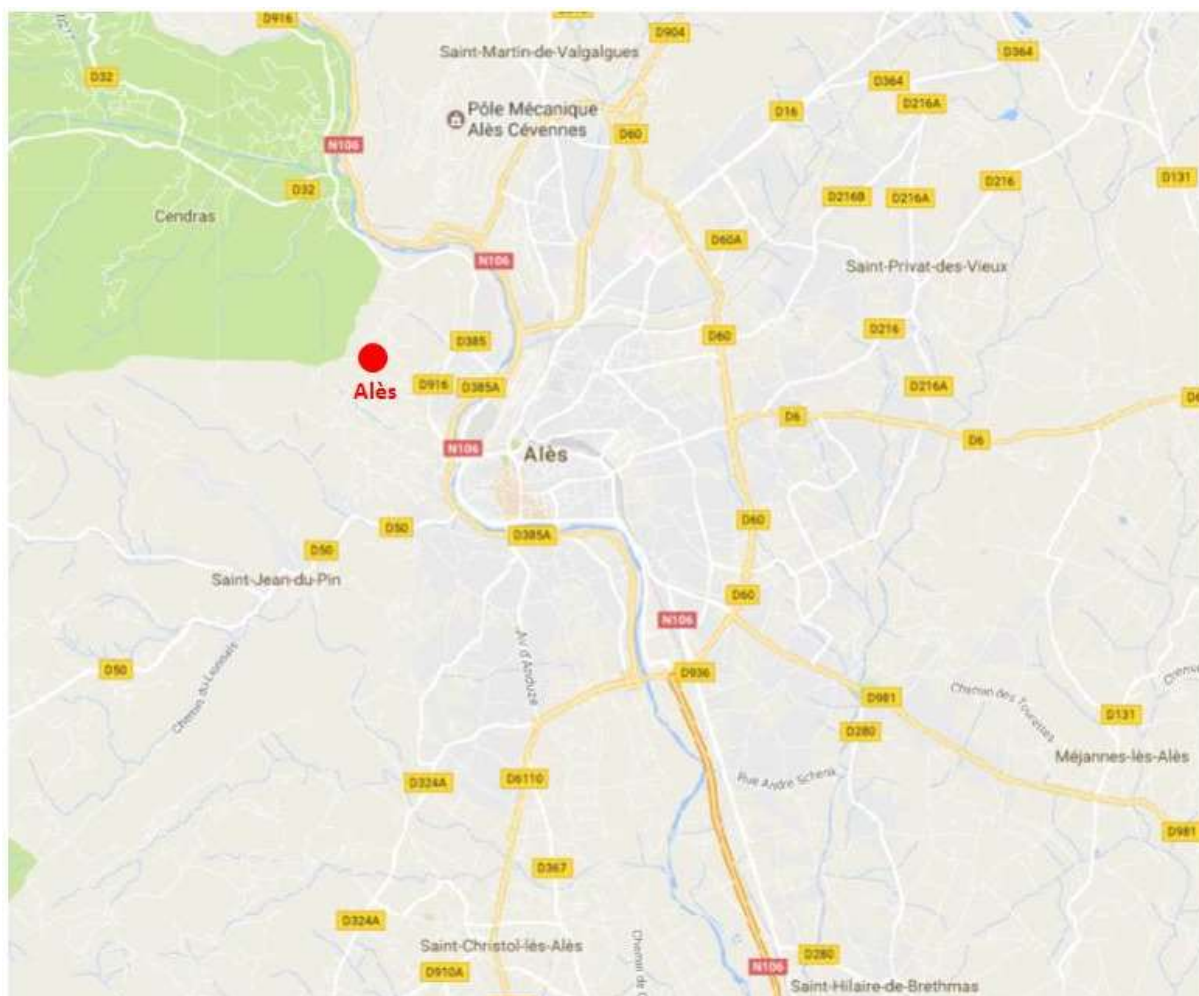
**Alès
accueillera
une maison d'arrêt
de 450 places.**

Le terrain retenu est situé dans l'agglomération d'Alès.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice tiens à saluer la forte mobilisation des élus et des parlementaires.

Les caractéristiques foncières et naturelles de ce site sont en adéquation avec le cahier des charges. Le tribunal de grande instance d'Alès, le commissariat et la caserne des pompiers se situent à moins de 15 minutes.

Désormais, les analyses techniques plus fines avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice peuvent démarrer, dans une logique d'acquisition foncière.

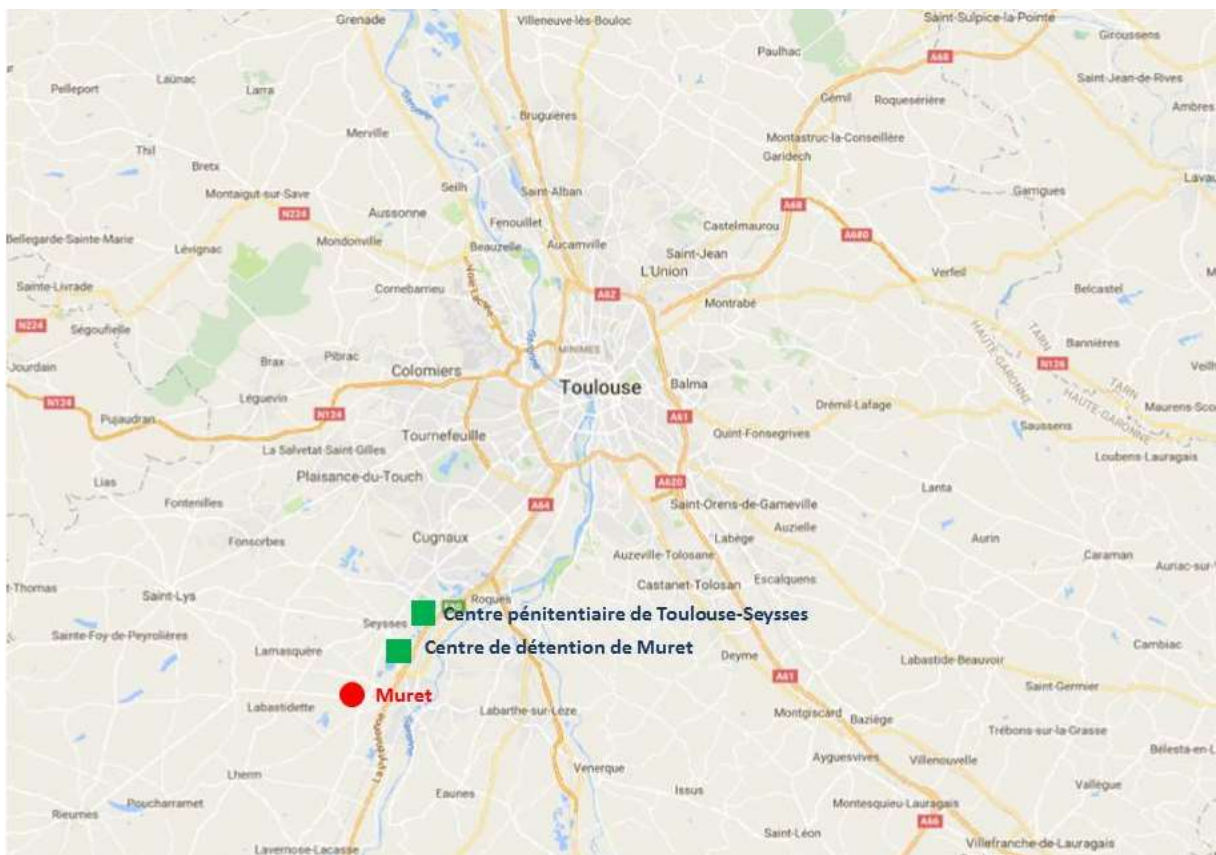


Le site proposé et retenu se situe dans la zone urbaine de Toulouse, dans la commune de Muret.

L'accès se fait par autoroute directement. Le Palais de Justice, la maison d'arrêt de Seysses et le centre de détention de Muret sont relativement proches. Par ailleurs, Muret est bien localisé par rapport au tribunal de grande instance de Toulouse. Le terrain respecte le cahier des charges et fait l'objet d'un accompagnement politique local.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice salue la forte mobilisation des élus.

Le ministère de la Justice peut agir vite. Ainsi, à la demande du garde des sceaux, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont engager rapidement les démarches foncières, en organisant les études complémentaires et en débutant les procédures d'acquisition foncière.



Hérault
(34)

Montpellier

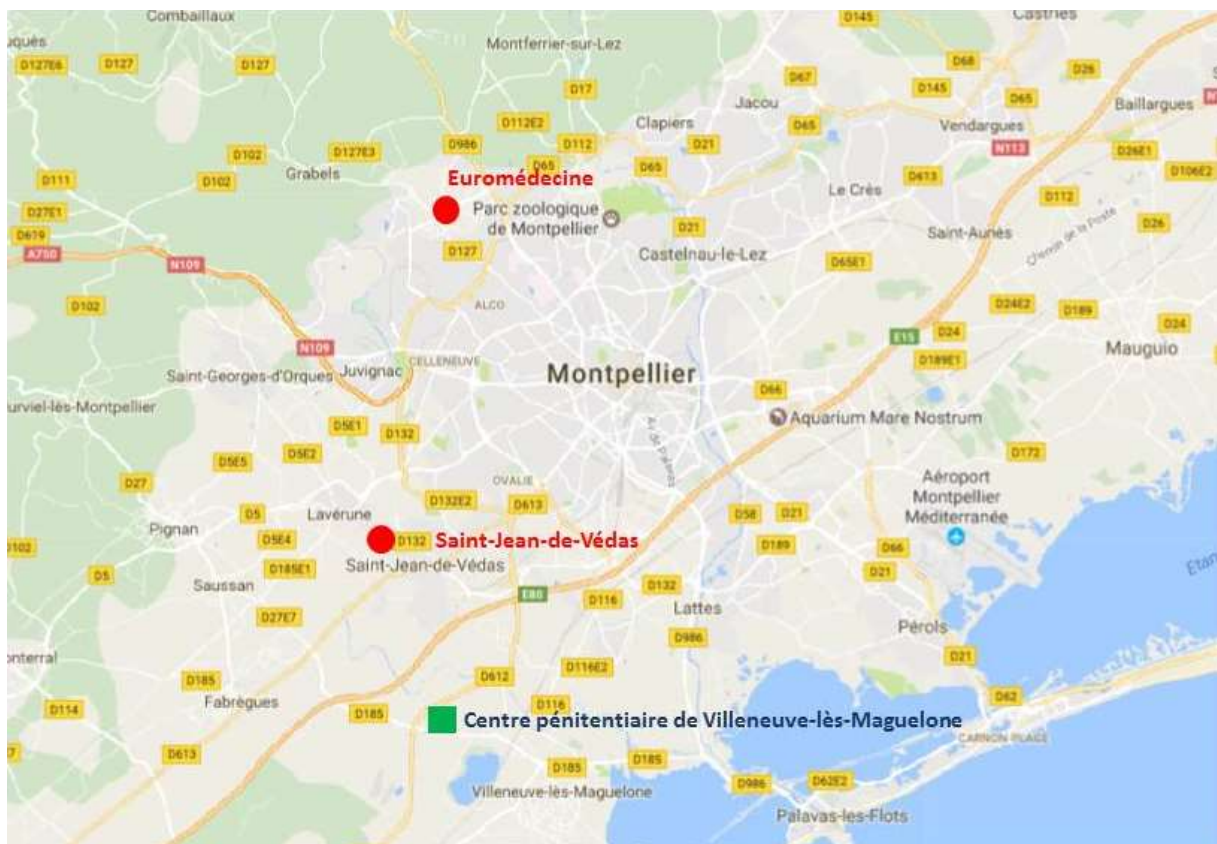
**Montpellier
accueillera
une maison d'arrêt
de 500 places.**

Les sites « Marcel Dassault » à Saint Jean de Vedas et « Euromédecine » à Montpellier même ont été proposés et ont particulièrement retenu l'attention de la Chancellerie.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice souhaite maintenir les deux options, car les sites méritent d'être étudiés. Il salue la forte implication des élus du territoire.

L'articulation avec l'implantation d'un quartier de préparation à la sortie, créé dans la continuité du rapport sur l'encellulement individuel rendu au Parlement par Jean-Jacques Urvoas, le 20 septembre 2016, doit être également pensée.

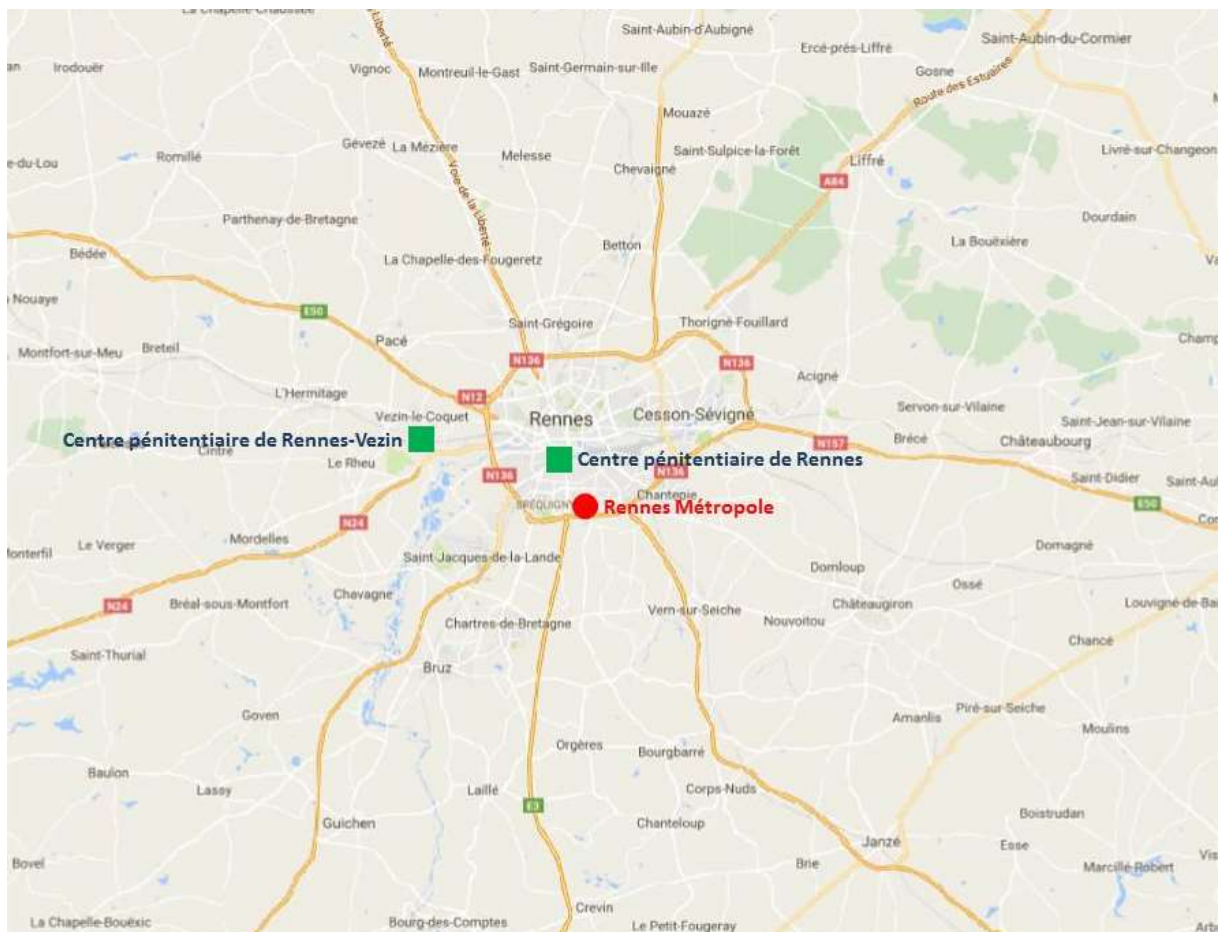
A la demande du ministre, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont nourrir ces réflexions et lancer les études foncières complémentaires nécessaires et organiser les procédures d'acquisition.



Le terrain proposé dans la Métropole de Rennes est retenu. Si techniquement, il ne présente aucune difficulté, il est nécessaire d'en vérifier le coût avec l'aide des différentes collectivités.

Ce site paraît tout à fait pertinent. Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice tient à saluer l'implication des élus dont la proposition a fait consensus.

A la demande du ministre, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre les démarches foncières en organisant les études complémentaires et les procédures d'acquisition.

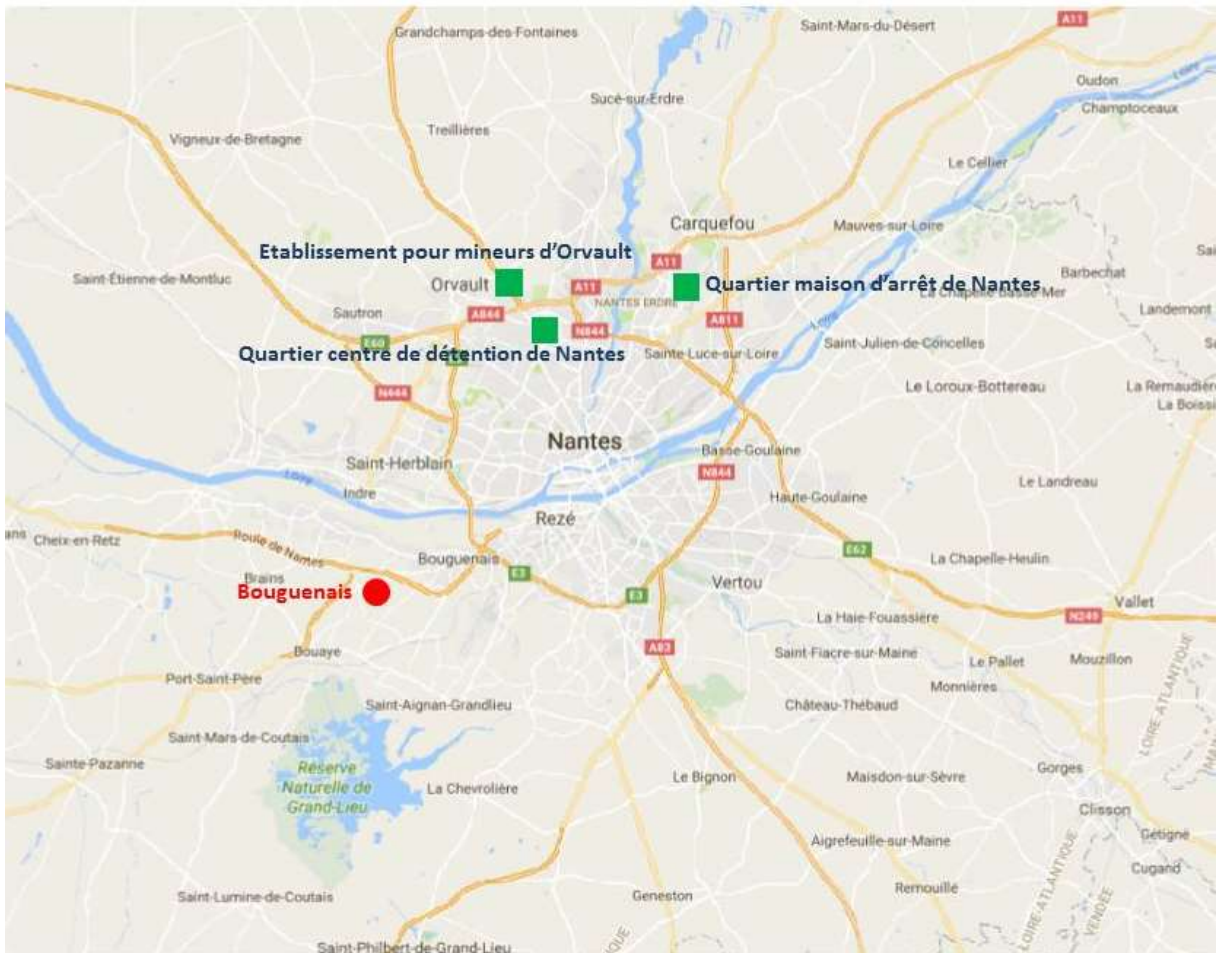


La proposition étudiée concerne un site identifié sur la commune de Bouguenais.

Ce vaste site appartient à l'Etat, et l'Institut de recherche dans les domaines de la ville et les territoires, des transports et du génie civil (IFSTTAR) est affectataire.

Seule une petite partie de ce site sera utilisée pour positionner l'emprise pouvant accueillir un établissement de taille limitée à 300 places, le besoin exposé lors de l'annonce du programme de recherche foncières pénitentiaire le 6 octobre 2016.

A la demande du garde des sceaux, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières, avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Manche
(50)

Cherbourg

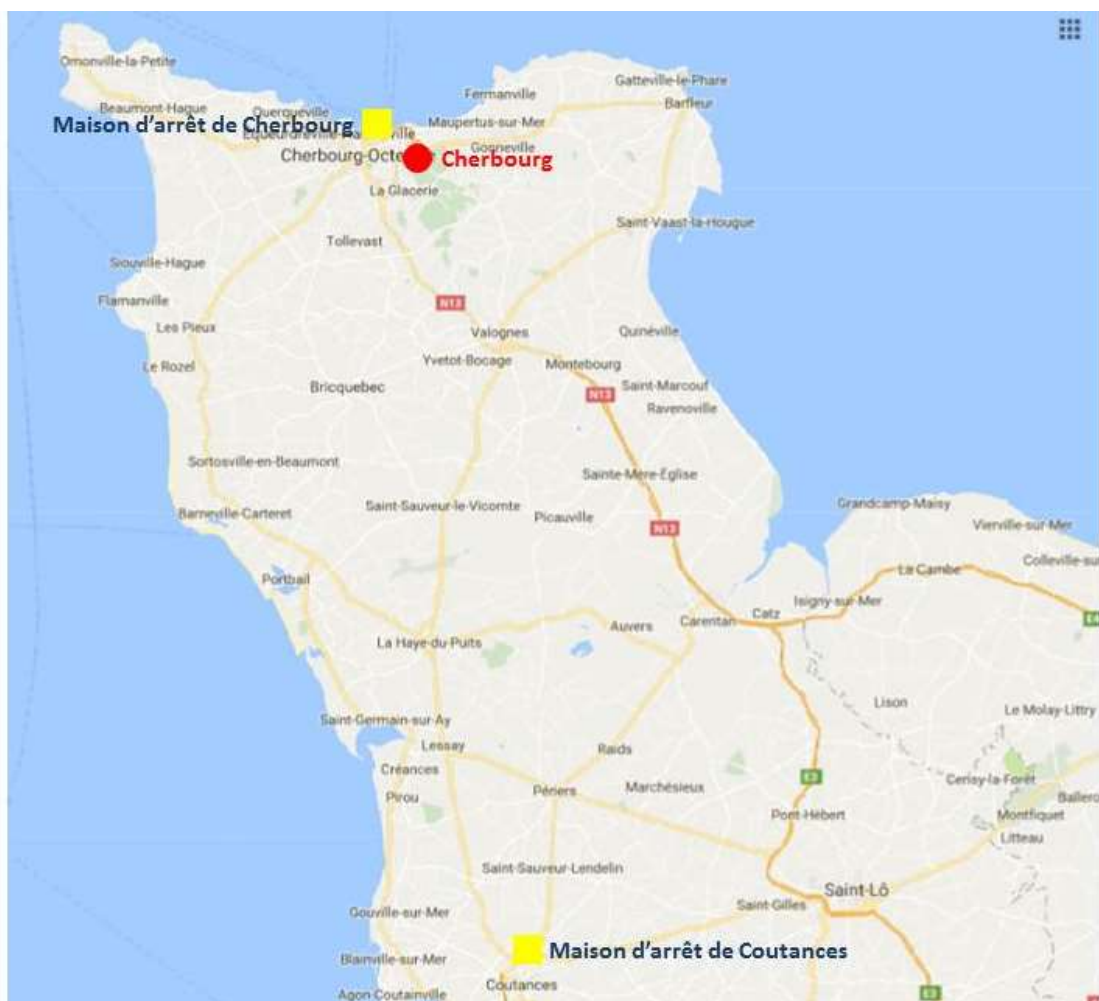
La zone d'activité de Bénécère accueillera une maison d'arrêt de 200 places.

La zone d'activité de Bénécère de Cherbourg est un terrain intéressant pour la construction d'une maison d'arrêt de 200 places.

Bien situé dans l'agglomération, il est facilement accessible et proche, notamment, du tribunal de grande instance de la ville ce qui simplifiera les extractions judiciaires.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice souhaite saluer les élus et parlementaires volontaires pour accueillir un établissement pénitentiaire.

A la demande du ministre, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières, en organisant les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Marne
(51)

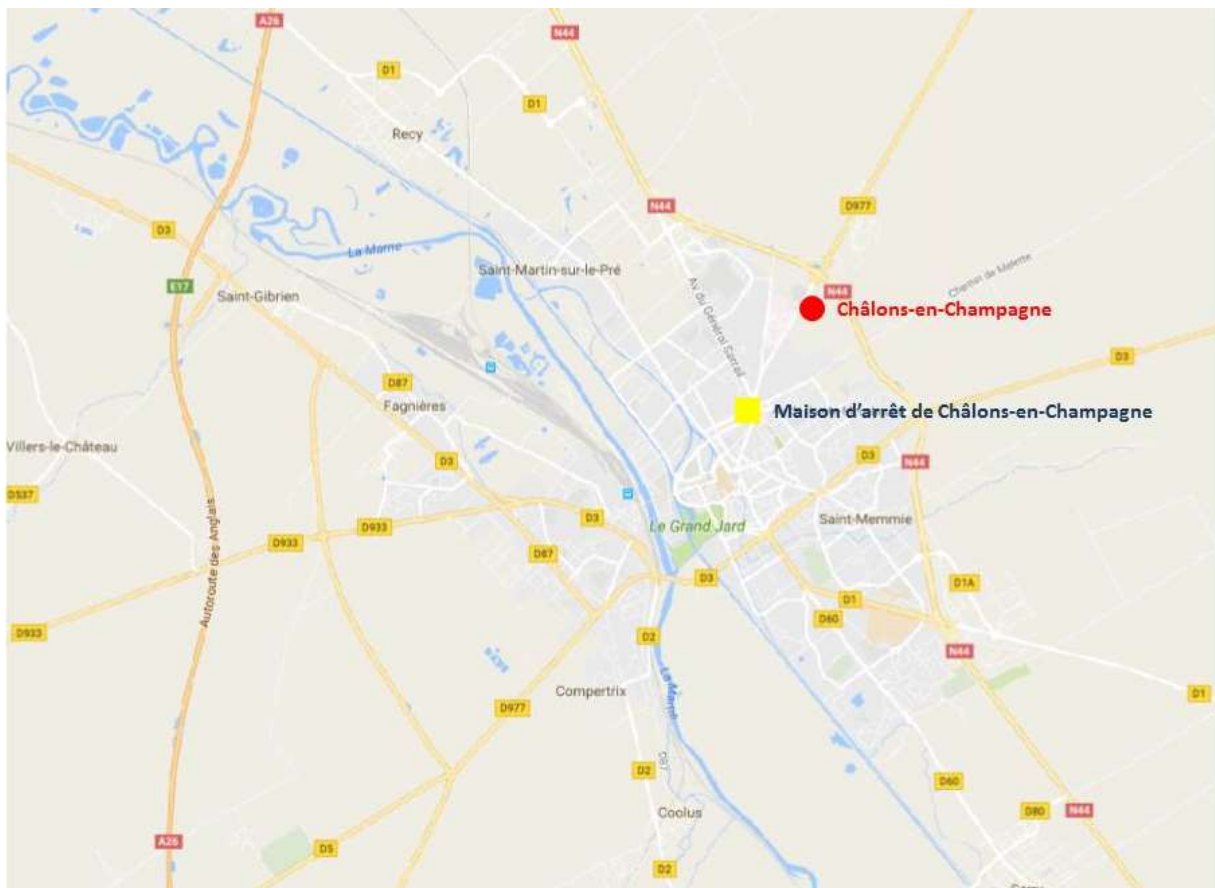
Châlons-en-Champagne

**La caserne Corbineau
accueillera
une maison d'arrêt
de 200 places.**

Ce dossier est un exemple de volontarisme pour accueillir un établissement pénitentiaire. Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice tient à saluer les élus fortement mobilisés pour la bonne conduite des recherches.

Le terrain retenu est un exemple intéressant de reconversion de sites militaires. La caserne Corbineau est suffisamment vaste (33 hectares) pour proposer différentes options d'implantation.

A la demande du ministre, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Meurthe-et-
Moselle
(54)

Dommartin lès Toul

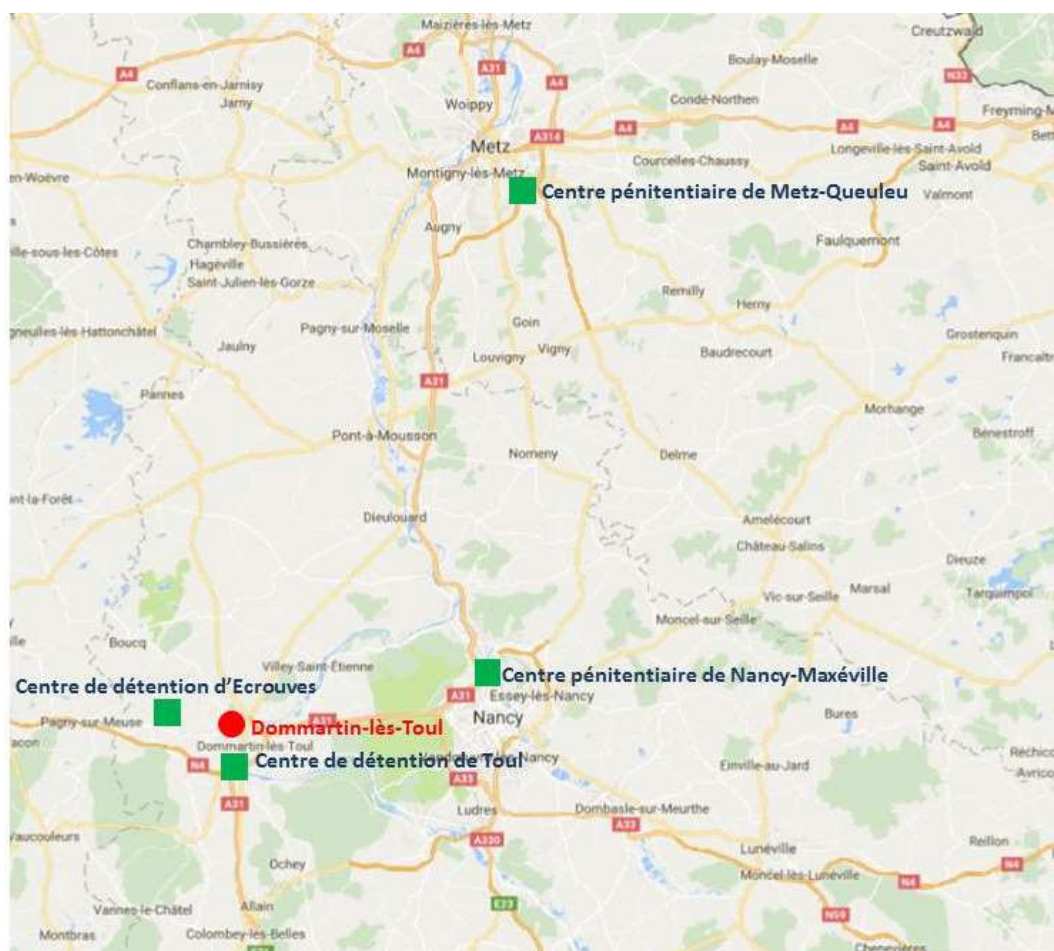
**L'ancien hôpital Jeanne d'Arc
accueillera
une maison d'arrêt
de 600 places.**

Le terrain proposé par la commune de Dommartin-lès-Toul sur le site de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc est retenu pour la construction d'une maison d'arrêt de 600 places.

Le terrain proposé s'inscrit dans le respect du cahier des charges. Le tribunal de grande instance et la Cour d'appel de Nancy se situent à 30 minutes ; le centre hospitalier et le commissariat de Toul à 10 minutes.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice tient à saluer la forte implication des élus qui va devoir se poursuivre pour lever les contraintes techniques identifiées sur ce site ; démolition et dépollution sont désormais à engager.

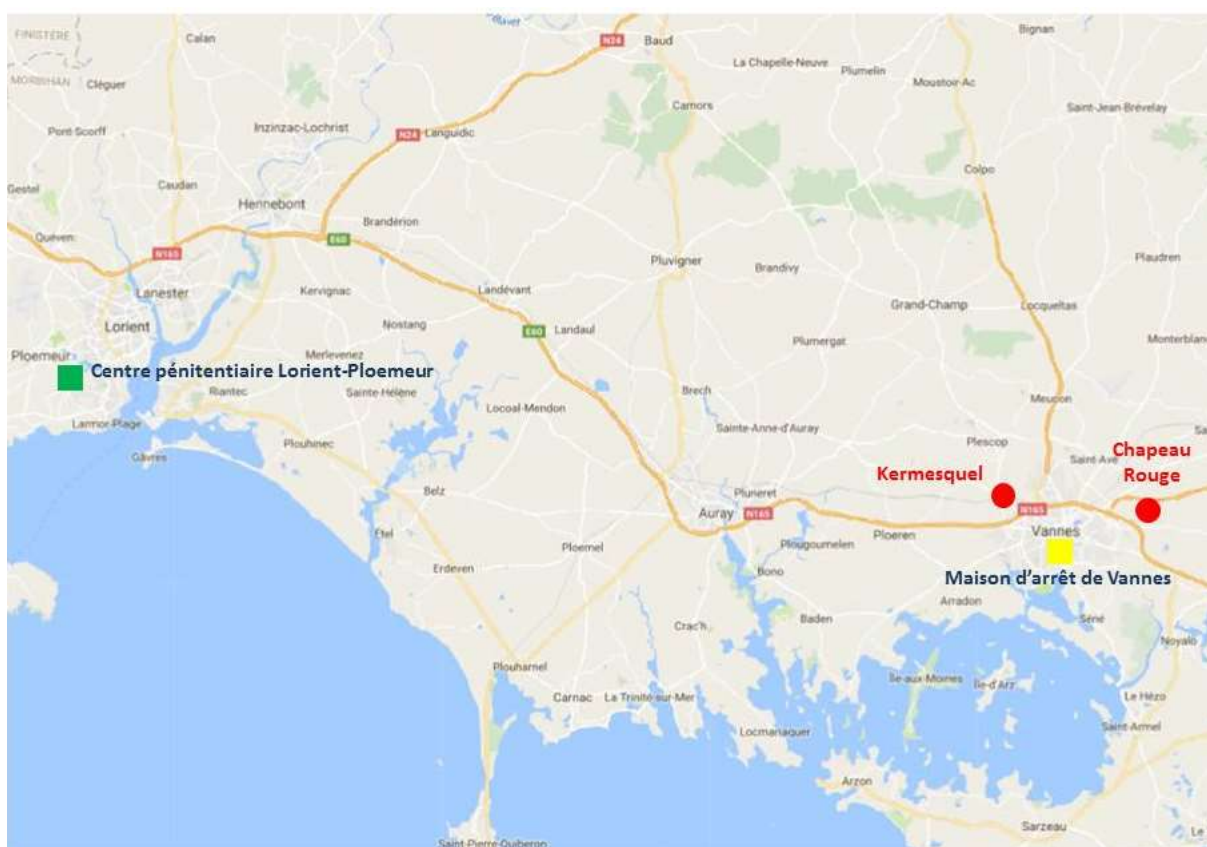
A la demande du ministre, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Plusieurs terrains ont été proposés et retenus pour examen, pour la construction d'une maison d'arrêt de 400 places dans la métropole de Vannes. Les élus de Vannes se sont mobilisés pour l'accueil d'un établissement dans l'agglomération de Vannes.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice tient à saluer la mobilisation des élus et souligne que les terrains de Kermesquel et de Chapeau Rouge ont particulièrement retenu l'attention des services de la Chancellerie.

A la demande du ministre, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Pas-de-Calais
(62)

Arras

**Arras
accueillera
une maison d'arrêt
de 600 places.**

Le terrain retenu sur la communauté urbaine d'Arras recueille un avis favorable des élus locaux ou parlementaires, salués par Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice.

Le tribunal de grande instance, les forces de sécurité intérieure et le centre hospitalier sont situés à moins de 10 minutes.

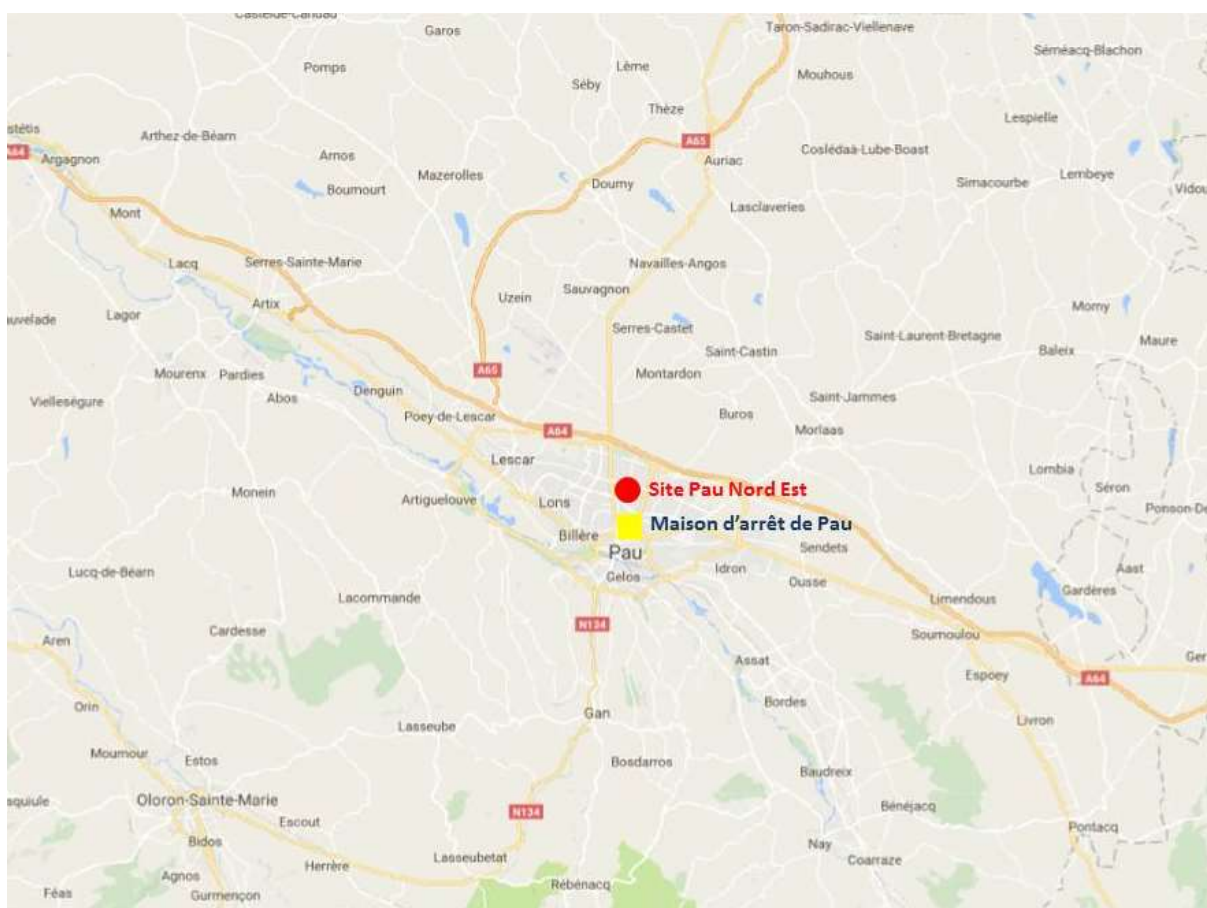
A la demande du ministre, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières en organisant les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Le site proposé sur l'agglomération de Pau est retenu pour la construction d'une maison d'arrêt de 500 places.

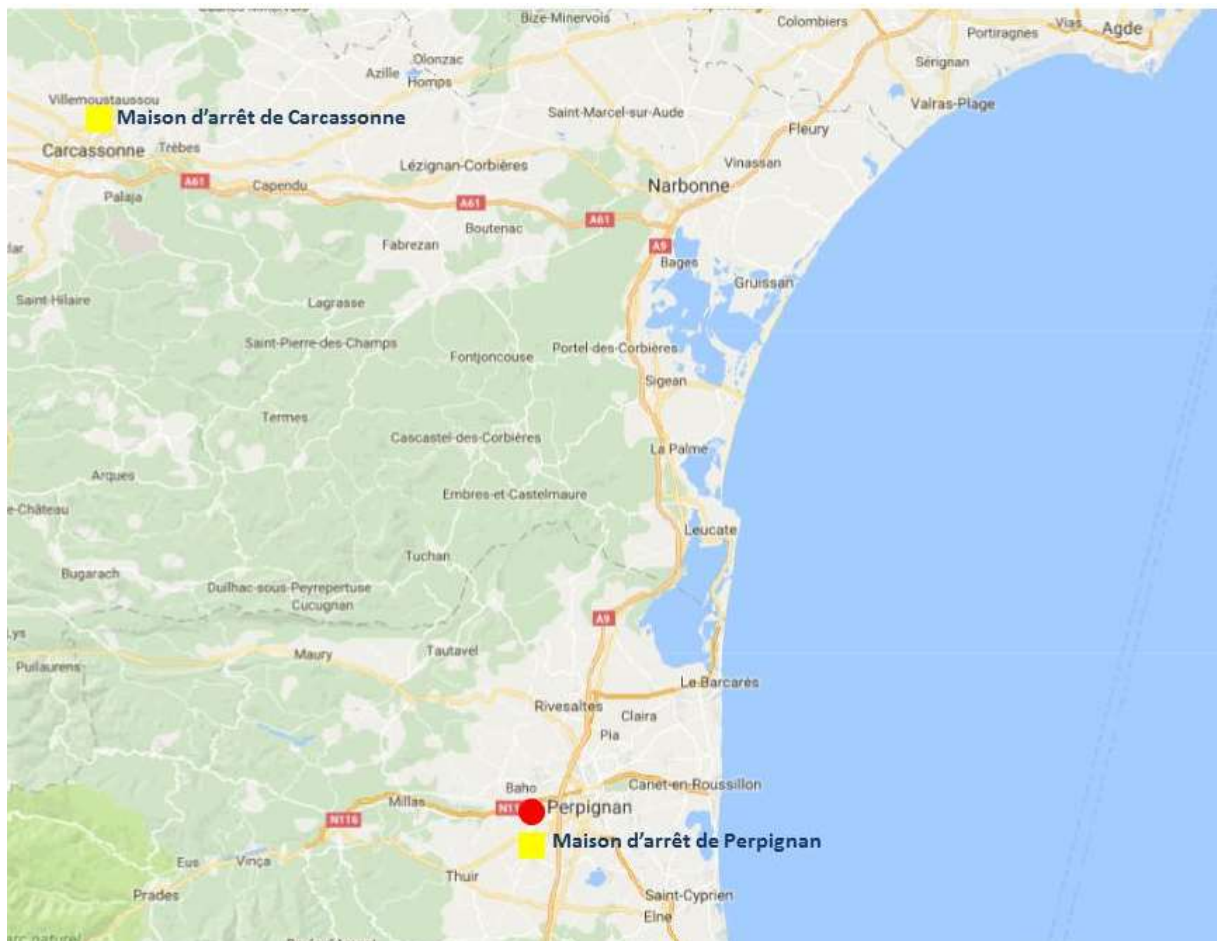
Le terrain de 14 hectares se situe à proximité du centre-ville, ce qui assure une proximité avec le tribunal de grande instance et garantit ainsi une grande accessibilité.

A la demande du ministre la direction de l'administration pénitentiaire et l'Agence publique pour l'immobilier de la justice vont poursuivre les démarches foncières, avec les études complémentaires et procédures d'acquisition.



Le terrain proposé dans l'agglomération de Perpignan pour la construction d'une maison d'arrêt de 400 places a été retenu le site dit du « Mas Orline » a particulièrement retenu l'attention de la Chancellerie du fait de sa localisation proche du tribunal de grande instance et du centre hospitalier de la ville.

A la demande du garde des sceaux, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Haut-Rhin
(68)

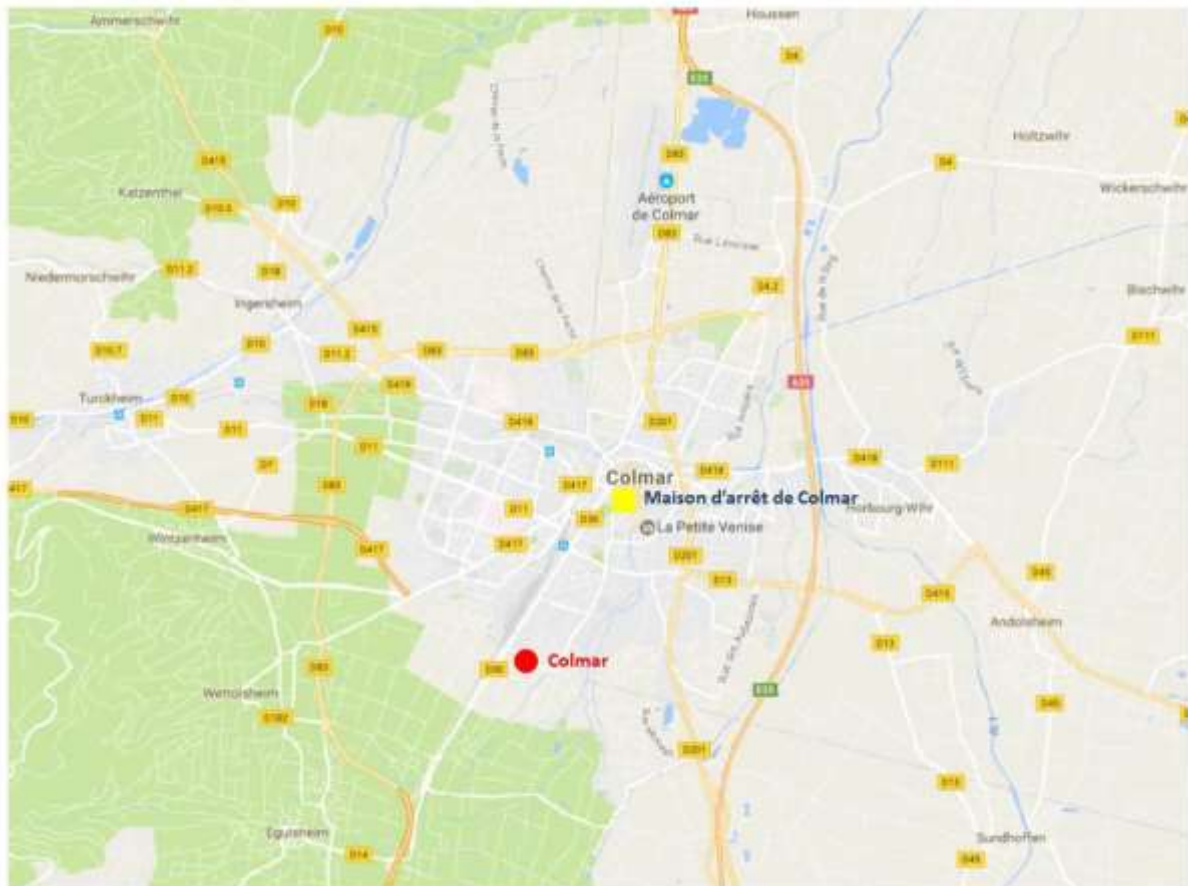
Colmar

**Colmar
accueillera
une maison d'arrêt
de 550 places.**

Le terrain proposé par la commune de Colmar a été retenu pour la construction d'une maison d'arrêt de 550 places.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice salue les élus et parlementaires pour leur mobilisation et leur engagement d'accompagner l'Etat dans la construction d'un établissement pénitentiaire.

A la demande du garde des sceaux, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Saône-et-Loire
(71)

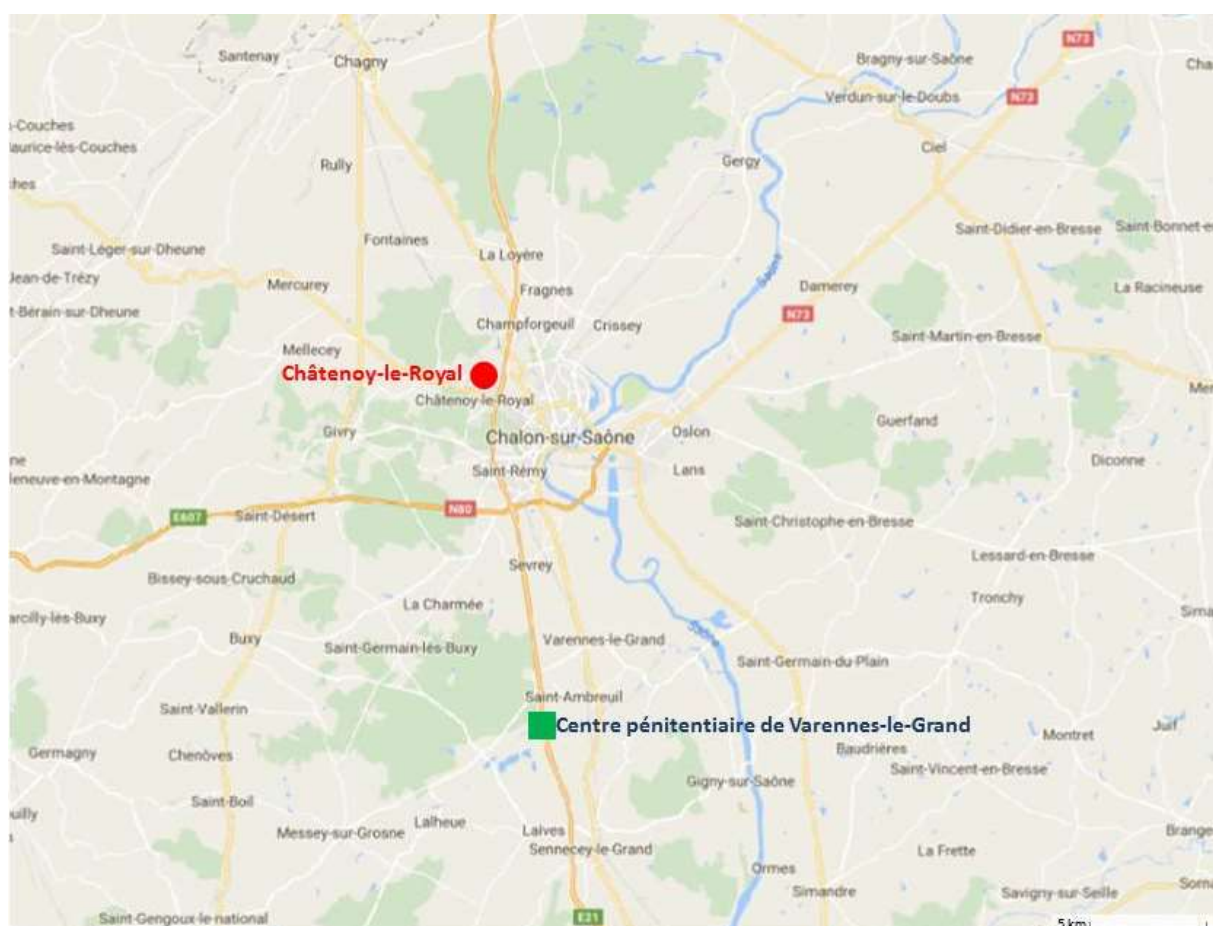
Chalon-sur-
Saône

**Châtenoy-le-Royal
accueillera
une maison d'arrêt
de 500 places.**

Le terrain proposé sur la commune de Châtenoy-le-Royal a été retenu pour accueillir une maison d'arrêt de 500 places. Ce site bénéficie particulièrement d'une très bonne déserte routière qui le rend très proche de Chalon-sur-Saône.

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice tient à saluer la mobilisation des élus.

A la demande du ministre, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



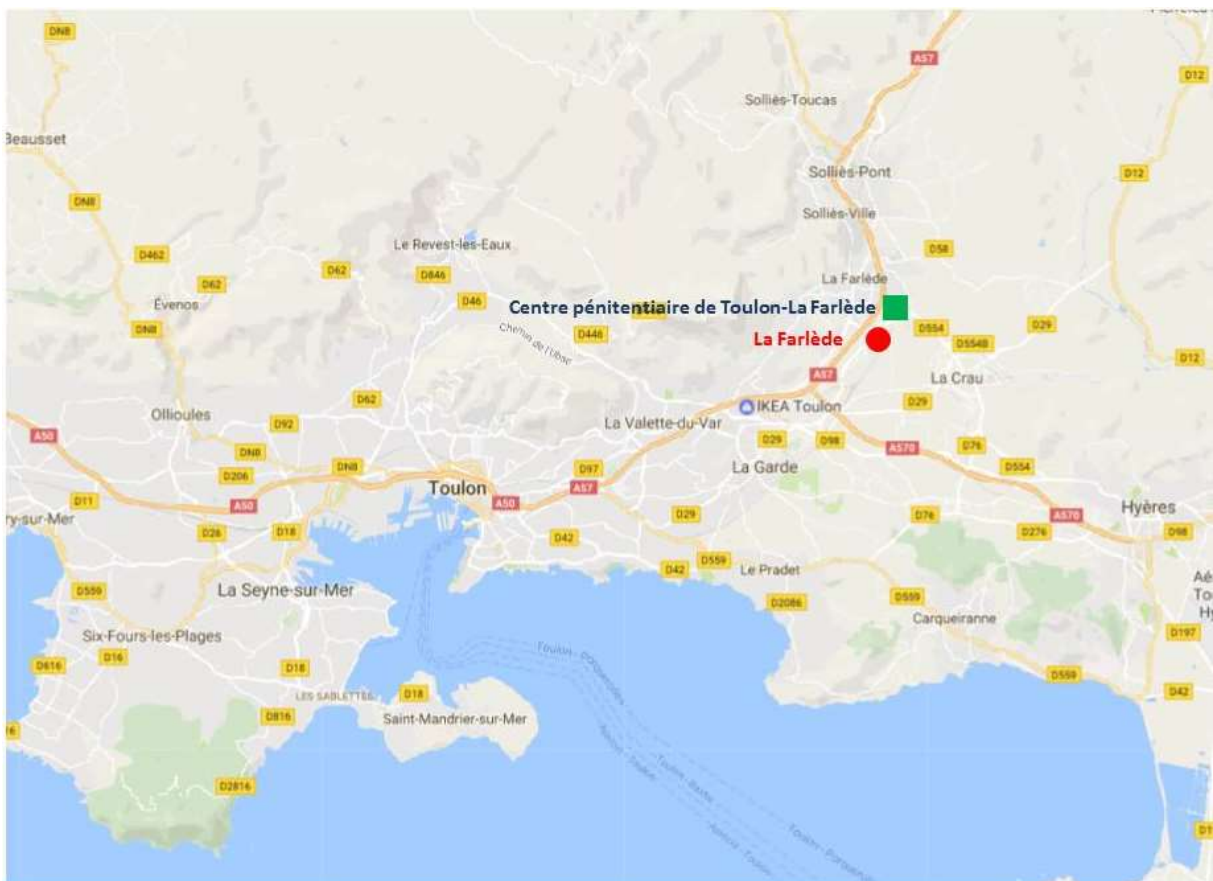
Var
(83)

Toulon

**La Farlède
accueillera
une maison d'arrêt
de 200 places.**

Le terrain proposé par la commune de La Farlède, proche de l'actuel établissement pénitentiaire et du centre-ville de Toulon, est retenu pour accueillir une maison d'arrêt de 200 places.

A la demande du garde des sceaux, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Var
(83)

Fréjus

**L'agglomération de Fréjus
accueillera
une maison d'arrêt
de 650 places.**

Plusieurs terrains ont été identifiés dans la zone urbaine de Fréjus et ont été retenus pour examen pour la construction d'une maison d'arrêt de 650 places.

A la demande du garde des sceaux, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



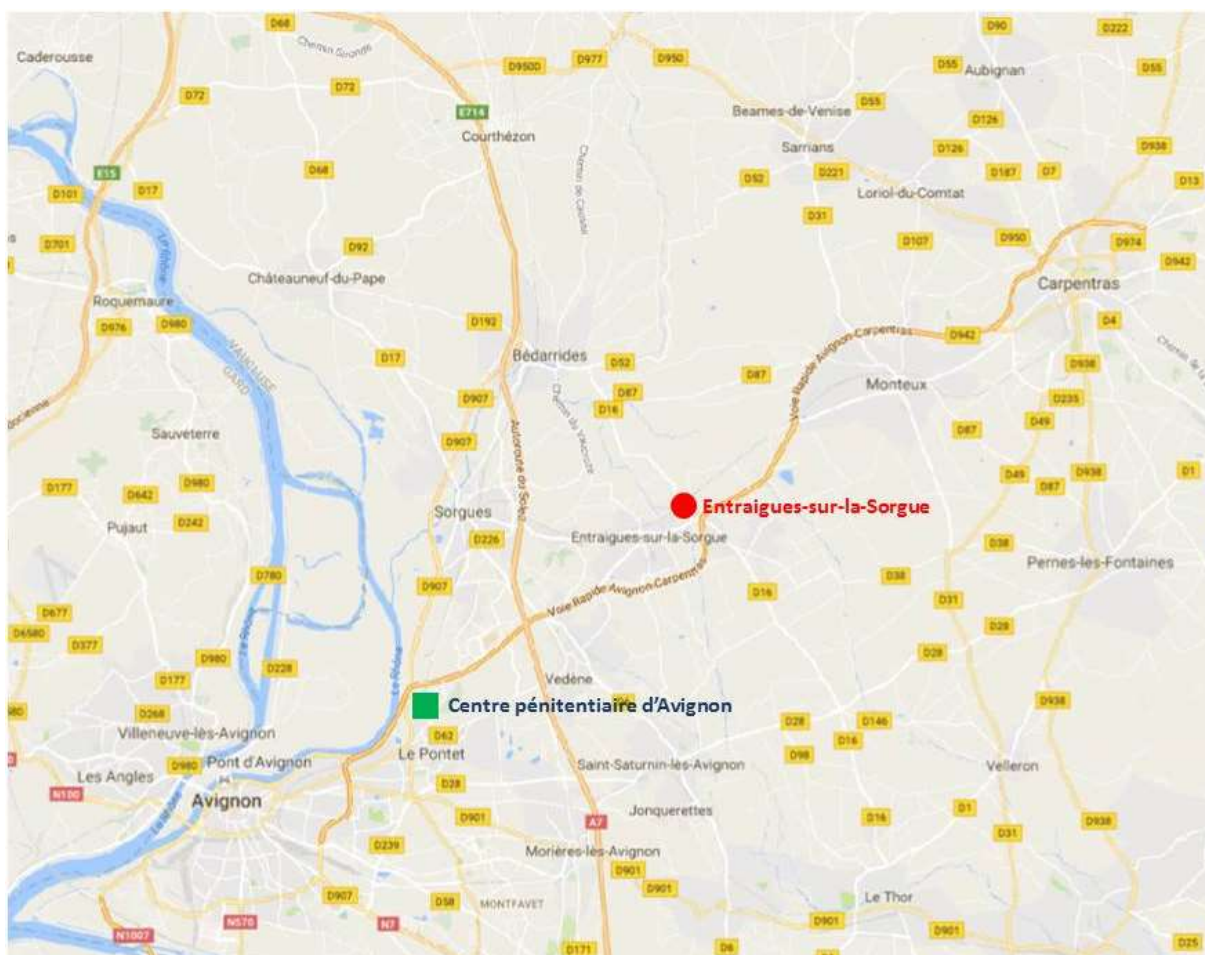
Vaucluse
(84)

Avignon

Entraîgues sur la Sorgue accueillera une maison d'arrêt de 400 places.

Des terrains ont été proposés sur la commune d'Entraîgues sur la Sorgue. L'un d'entre eux a retenu l'attention du ministère de la Justice pour la construction d'une maison d'arrêt de 400 places.

A la demande du garde des sceaux, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Vendée
(85)

Fontenay-le-Comte

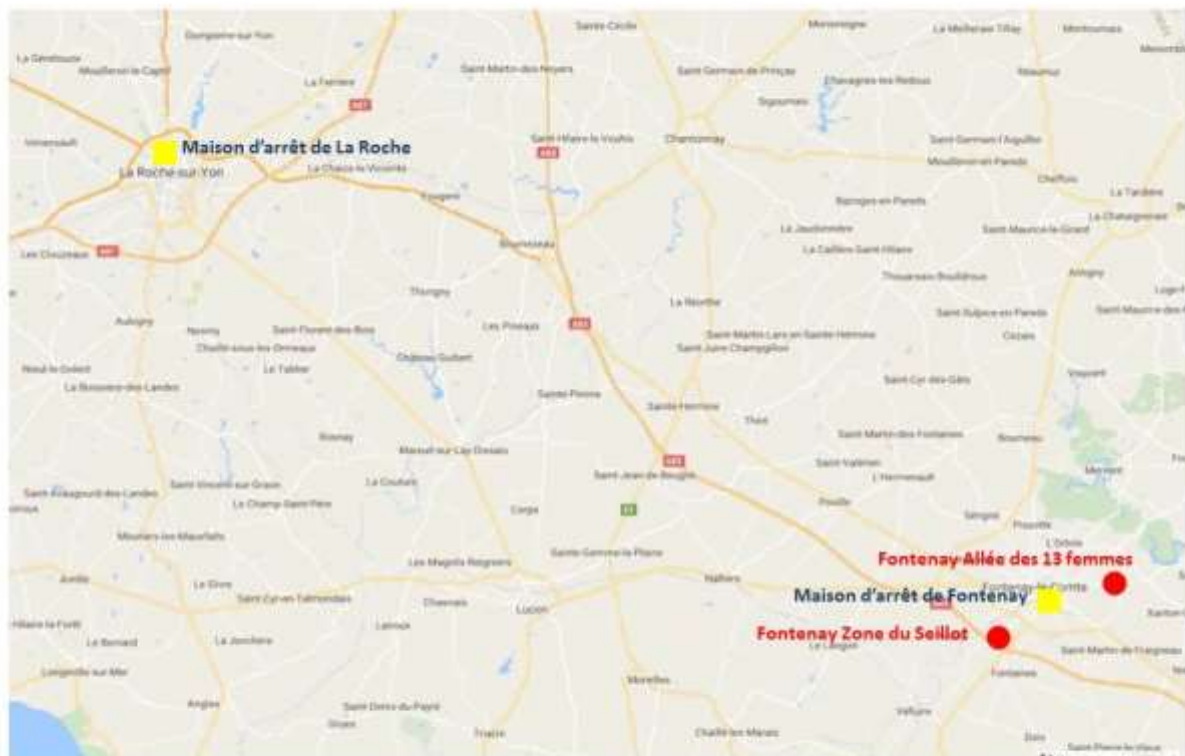
**Fontenay-le-Comte
accueillera
une maison d'arrêt
de 250 places.**

Deux terrains ont été proposés par la commune de Fontenay-le-Comte pour accueillir une maison d'arrêt de 250 places. Ces deux sites présentent d'indéniables avantages, car ils sont situés dans un bassin d'habitat local dense en équipements collectifs.

Les élus ont été fortement mobilisés depuis l'origine, exprimant régulièrement leur détermination, ce qui fut décisif pour l'arbitrage final.

Le choix du terrain précisément retenu sur le territoire de Fontenay-le-Comte devra être travaillé entre les services concernés.

La Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.



Des terrains ont été proposés à Gourbeyre, à Morne-à-l'Eau et dans l'agglomération du Lamentin. Ils présentent tous des avantages pour la construction d'un centre de détention de 300 places.

Il convient toutefois, dans le contexte spécifique de l'île, et s'agissant d'un centre de détention, de poursuivre avec les élus, les discussions pour le choix du site le plus approprié.

Mais d'ores et déjà, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice vont poursuivre, en lien avec la Préfecture, les démarches foncières avec les études complémentaires et les procédures d'acquisition.

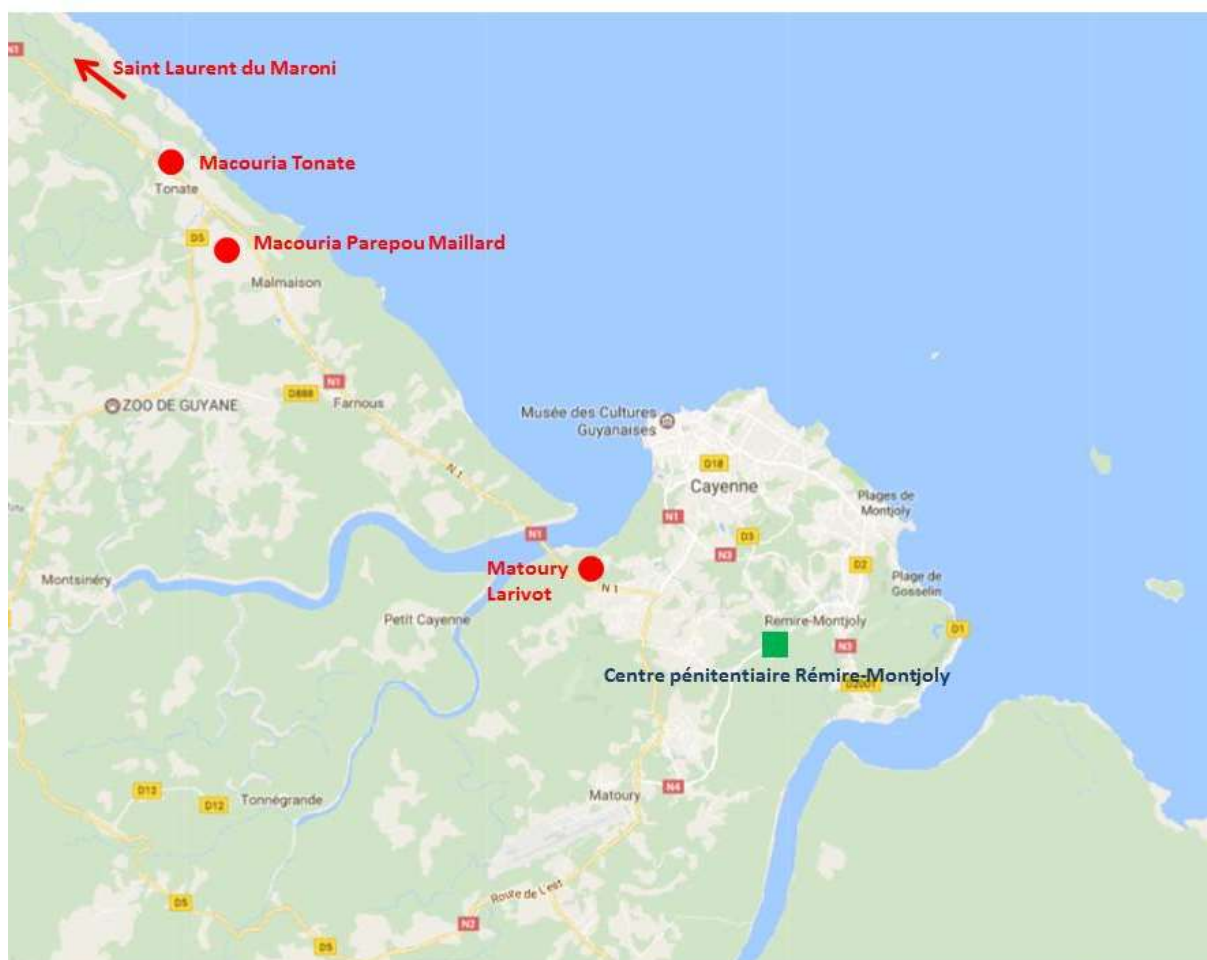


Des terrains ont été proposés près de Cayenne et particulièrement à Macouria, qui présente des avantages certains pour la construction d'une maison d'arrêt de 300 places.

Toutefois, compte tenu de l'évolution de la Guyane, notamment du dynamisme démographique de Saint Laurent du Maroni, et même s'il n'existe pas aujourd'hui de tribunal de grande instance dans cette ville mais une chambre détachée - que soit examinée également l'option d'une construction pénitentiaire dans le secteur de Saint Laurent du Maroni.

Compte tenu du contexte spécifique du territoire, le garde des sceaux souhaite que les échanges se poursuivent avec les élus locaux dans cette perspective.

A la demande du ministre de la justice, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice, en lien avec la Préfecture, vont nourrir ces réflexions et lancer les études foncières complémentaires nécessaires.



Ile-de-France

Les spécificités des recherches foncières en Ile de France avaient été annoncées dans la circulaire du Premier ministre du 6 octobre.

Au terme d'une première étude des propositions transmises par les Préfets pour examen par la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), aucune emprise n'est mobilisable dans les départements de la petite couronne, à l'exception d'**un quartier de préparation à la sortie en Seine-Saint-Denis**, et les propositions en grande couronne sont généralement grevées par des contraintes majeures.

Une mission complémentaire est donc confiée au Préfet de la Région Ile-de-France pour reprendre la démarche d'identification afin que l'ensemble des propositions soient transmises avant fin mars au plus tard.

RECHERCHES FONCIERES POUR LA CREATION DE 16 QUARTIERS DE PREPARATION A LA SORTIE

Un programme immobilier pénitentiaire ne peut se penser sans une amélioration qualitative du temps de détention.

Parallèlement à la construction de nouvelles places de maison d'arrêt, le plan Encellulement individuel lancé le 6 octobre 2016 intègre la réalisation de 28 quartiers de préparation à la sortie (QPS), dont 16 nouveaux sites.

Les QPS contribuent à créer les conditions d'un accompagnement renforcé à la préparation de la sortie et de favoriser l'accès aux droits sociaux et la préparation d'un projet d'insertion. Ils sont destinés à accueillir des personnes détenues condamnées à de courtes peines ou en fin de peine, engagées dans une dynamique d'insertion et ayant fait également l'objet d'une évaluation fondée sur des éléments de personnalité, la situation pénale et le comportement en détention.

L'inscription de 230 millions d'euros en loi de finances 2017 accompagne le programme de transformation de 12 structures existantes en QPS et la réalisation de 16 QPS, à hauteur de 2 513 places.

Départements	Localisation	Situation de la recherche foncière
Alpes-Maritimes	Nice	Poursuite des recherches foncières
Bouches-du-Rhône	Marseille	Site identifié, propriété de l'Etat
Calvados	Caen	Site identifié sur le domaine pénitentiaire du centre de détention de Caen
Hérault	Montpellier	Poursuite des recherches foncières
Isère	Grenoble	Site identifié dans l'agglomération de Grenoble
Loiret	Orléans	Poursuite des recherches foncières
Nord	Lille	Site identifié sur le domaine pénitentiaire de Lille-Loos
Bas-Rhin	Strasbourg	Poursuite des recherches foncières
Rhône	Lyon	Poursuite des recherches foncières
Sarthe	Le Mans	Site identifié sur le domaine pénitentiaire du Mans-Coulaines
Paris		Attente des conclusions de la mission complémentaire confiée au préfet de la région Ile-de-France
Seine-Maritime	Rouen	Site identifié, propriété de l'Etat
Yvelines		Attente des conclusions de la mission complémentaire confiée au préfet de la région Ile-de-France
Seine-Saint-Denis		Site identifié à Noisy-le-Grand
Val d'Oise		Attente des conclusions de la mission complémentaire confiée au préfet de la région Ile-de-France
La Réunion		Poursuite des recherches foncières



Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux

01 44 77 63 15 / secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr